

**Expéditeur**

Le sous-ministre adjoint à la Direction générale du financement, de l'allocation des ressources et du budget

**Date**

2021-12-01

**Destinataires (\*)**

Les présidentes-directrices générales, les présidents-directeurs généraux ainsi que les directrices générales et les directeurs généraux des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux

**Sujet**

Ressources intermédiaires et ressources de type familial : allocations financières, contribution des usagers et prestations gouvernementales pour enfants

**CETTE CIRCULAIRE REMPLACE CELLE DU 11 JANVIER 2021 (2021-009)  
MÊME CODIFICATION**

**OBJET** Cette circulaire reprend les principaux éléments relatifs aux ressources intermédiaires (RI) et aux ressources de type familial (RTF) que sont les allocations financières, la contribution des usagers et les prestations gouvernementales pour enfants. Ces éléments sont présentés aux annexes ci-jointes.

Veuillez noter que les rétributions, les compensations et les autres montants applicables aux RI-RTF font l'objet de la circulaire codifiée 03.01.42.25

(\*) Cette circulaire s'adresse également, en adaptant les destinataires, au Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James, à la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik et au Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James.

*Site Internet : [publications.msss.gouv.qc.ca](http://publications.msss.gouv.qc.ca)  
« Normes et Pratiques de gestion »*

| Direction(s) ou service(s) ressource(s)  | Numéro(s) de téléphone | Numéro de dossier |       |          |  |
|--|------------------------|-------------------|-------|----------|--|
| Direction des services aux aînés, aux proches aidants et en ressources intermédiaires et de type familial          | 418 266-6869           |                   |       |          |  |
| Direction des services de protection de la jeunesse et de justice pénale pour les adolescents                      | 418 266-6840           | 2021-023          |       |          |  |
| Direction des politiques de financement et de l'allocation des ressources  | 418 266-7111           |                   |       |          |  |
| Document(s) annexé(s)  | Volume                 | Chapitre          | Sujet | Document |  |
| Annexe 1 : Allocations financières pour les enfants en ressources intermédiaires et en ressources de type familial |                        |                   |       |          |  |
| Annexe 2 : Contribution des usagers en ressource intermédiaire et en ressource de type familial                    | 03                     | 01                | 42    | 24       |  |
| Annexe 3 : Prestations gouvernementales pour enfants   |                        |                   |       |          |  |

**PARTICULARITÉ** Pendant la période d'urgence sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, il est souhaité qu'aucun usager n'ait à assumer une hausse de contribution liée à la lutte contre la COVID-19 pour l'occupation de lit (par exemple, si des mesures d'isolement dans une chambre privée sont nécessaires). De même, la contribution exigée des usagers ne doit pas prendre en compte les hausses de revenu des usagers engendrées par des montants de compensation financière mis en place spécifiquement dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

De plus, si la personne hébergée est en congé temporaire pendant la période de pandémie de COVID-19, elle ne devrait pas payer de contribution pour les jours où elle s'est absentée de son milieu d'hébergement. Par exemple, si la personne hébergée est retournée vivre dans sa famille pendant le confinement.

**MODALITÉS** Certaines allocations financières ainsi que les montants pris en compte pour le calcul de la contribution des usagers sont indexés annuellement en fonction de l'indice des rentes établi conformément à l'article 117 de la Loi sur le régime de rentes du Québec (RLRQ, chapitre R-9). Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le taux d'indexation est de 2,7 %.

**SUIVI** Pour toute question ou toute information concernant ce dossier, nous vous invitons à communiquer avec la Direction des services aux aînés, aux proches aidants et en ressources intermédiaires et de type familial au 418 266-6860.

Le sous-ministre adjoint,

*Original signé par*

Pierre-Albert COUBAT